OCPA : remboursement des frais médicaux

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **32 (2002)**

Heft 9

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

l'exclusion

De la part de l'équipe de Noël Constant et de son assistante Esther Alder, le maximum est fait pour assurer aux plus démunis – dans une ville plutôt connue pour son opulence – une dignité légitime. On ignore souvent que Genève compte plusieurs centaines de SDF. Pour faire encore plus, pour répondre à des besoins toujours plus pressants, le soutien des autorités est capital, tout comme celui des bénévoles.

Catherine Prélaz

«La population marginalisée est de plus en plus fragile»

Noël Constant s'est opposé à la mise en place à Genève d'un revenu minimum de réinsertion (RMR). Une position motivée par une connaissance de la problématique des démunis. En votation, les Genevois ont rejeté ce projet.

– Vous avez considéré que le RMR n'était pas une bonne solution pour limiter le phénomène de l'exclusion. Que faut-il faire?

– La situation sera de plus en plus complexe si l'on ne fait rien d'efficace. Il ne faut surtout pas baisser les bras, il faut simplement mieux évaluer les besoins des gens. Mettre une personne de côté et lui donner une enveloppe à la fin du mois, ce n'est pas ça, la vie! Il y a beaucoup de choses à faire, mais pour cela il faut aussi changer les lois. Chacun peut se montrer imaginatif et faire quelque chose pour s'en sortir, à condition qu'on lui permette de rêver. Il faut bien comprendre que cette société n'est plus adéquate pour beaucoup de gens, qui n'arriveront pas à s'intégrer, à suivre le mouvement. La population marginalisée est non seulement de plus en plus nombreuse, mais aussi de plus en plus fragile, sur le plan psychologique en particulier. Ces personnes ne pourront jamais travailler huit heures par jour, dans la concurrence effrénée que nous connaissons.

– Comment ressentez-vous l'évolution de la population marginalisée?

– Je suis véritablement impressionné par le nombre de gens en panne! Imaginez: si la moitié des voitures qui constituent le parc automobile genevois étaient à l'arrêt, tout le monde se bougerait pour pouvoir à nouveau circuler. Mais lorsqu'une part importante de la population est en panne, il n'y a pas vraiment de mobilisation. Nous sommes dans une société où l'angoisse de vivre touche un peu tout le monde. Même les gens qui travaillent ont des difficultés. Ils s'accrochent au manche pour tenir, payer ce qu'ils ont à payer. Cela entraîne une insécurité croissante. Chacun se verrouille, se barricade. Jamais encore je n'avais vu dans une ville autant de serrures, de codes d'entrée, de panneaux d'interdiction. Notre société a peur, surtout peur d'innover. En réalité, je ne sens pas le rejet d'une population par une autre. Tout le monde est dans le désarroi.

OCPA

Remboursement des frais médicaux

Le nombre croissant de demandes de remboursement de frais de maladie, d'invalidité et d'aide à domicile qui parvient à l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) a amené la Direction à requérir votre collaboration. Nous demandons en effet aux bénéficiaires de prestations de l'OCPA de regrouper leurs justificatifs jusqu'à ce que le montant à rembourser atteigne environ Fr. 200.– avant de nous les envoyer.

Pour illustrer la somme de travail que représente le traitement des demandes de remboursement, le secteur des frais de maladie reçoit, en moyenne, 23 400 documents par mois et, en 2001, ce ne sont pas moins de 250 105 justificatifs qui nous sont parvenus.

Merci de vous conformer à cette nouvelle disposition en groupant vos demandes de remboursement et en pensant à noter votre numéro de bénéficiaire sur vos justificatifs originaux (les photocopies ne sont pas acceptées).

En observant ces quelques recommandations, vous faciliterez le travail des collaborateurs et activerez aussi le traitement de vos demandes de remboursement.

OCPA
Route de Chêne 54, CP 378
1211 Genève 29
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www. geneve.ch/social/OCPA
Accueil au public de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h